

AVIS PUBLIC



Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal 

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÉSOLUTION NUMÉRO PP-104

AVIS EST DONNÉ QUE :

Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 2 février 2016, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution suivante intitulée :

PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-104

« Projet particulier visant à autoriser l'occupation de l'usage « animaux domestiques, sauf garde et dressage » dans un bâtiment commercial, situé au 13990, rue de Montigny, sur le lot 1 156 595 - District de Pointe-aux-Trembles »

Le projet particulier numéro **PP-104** a été jugé conforme aux objectifs et aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et un certificat de conformité a été délivré le **2 mars 2016** par le greffier de la Ville de Montréal à l'égard de cette résolution.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE cette résolution entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de cette résolution à la Maison du citoyen et au bureau Accès Montréal de Pointe-aux-Trembles, situés au 12090, rue Notre-Dame Est ainsi qu'au bureau Accès Montréal de Rivière-des-Prairies situé au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 8 mars 2016.

Le secrétaire d'arrondissement

M^e Alain Roy, LL.M., OMA

Cet avis, cette résolution peut également être consultée sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat